

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-288

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par **Madame Christelle PINTO** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Saint Martin afin de **procéder à une remise à l'image des distributeurs de billets à l'agence LCL**,
CONSIDERANT que cette intervention aura lieu **le 30 avril 2025**,
CONSIDERANT que cette intervention sera de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **le 30 avril 2025 de 09h00 à 18h00** :

- *Rue Saint Martin sur 2 emplacements de stationnement situés au droit du n°34.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par Madame Christelle PINTO

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

